

POLYNESIE FRANCAISE VILLE DE MAHINA ILE DE TAHITI		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL																																																																																																																																											
DATE DE CONVOCATION 22.08.2019		L'an deux mille dix-neuf, le vingt huit août, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni dans la salle de conseil de la mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de monsieur le Maire, Damas TEUIRA.																																																																																																																																											
DATE D’AFFICHAGE 22.08.2019		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOM & PRENOM</th> <th>PRESENT</th> <th>ABSENT</th> <th>PROCURATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>M. Damas TEUIRA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Frédéric FRITCH</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Tenuhiarii FAUA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Bran QUINQUIS</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Marie-Pauline COJAN</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Léonce YEE ON</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Vaiora OOPA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Jacki VERO</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Célestine WONG</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Chantal KWONG</td><td>X</td><td>X</td><td>Léonce YEE ON</td></tr> <tr><td>Mme Marie PAOFAI</td><td>X</td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Yves IZAL</td><td>X</td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>Mme Chestine IRITI</td><td>X</td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Samuel HEUEA</td><td>X</td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Tariu TEHEI</td><td>X</td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Edgar FRITCH</td><td>X</td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Benjamin COLOMBANI</td><td>X</td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>Mme Lory PAOFAI</td><td></td><td>X</td><td>Damas TEUIRA</td></tr> <tr><td>Mme Lorna OPUTU</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Jimmy TEAUROA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Vanessa TEMATARU</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>Mme Orama GOODING</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Gloria TEIPOARII</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Warren AFO</td><td></td><td>X</td><td>Benjamin COLOMBANI</td></tr> <tr><td>Mme Lucie LUCAS</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Patrick LEBOUCHER</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Marcelle CALMEL</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Sandy CHANGUY</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Joe MATITAI</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Hervé TAPUTUARAI</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. James BOURINEAU</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>Mme Tehotu MAPOTOEKE</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Georges TAIMANA</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> </tbody> </table>				NOM & PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION	M. Damas TEUIRA	X			M. Frédéric FRITCH	X			Mme Tenuhiarii FAUA	X			M. Bran QUINQUIS	X			Mme Marie-Pauline COJAN	X			M. Léonce YEE ON	X			Mme Vaiora OOPA	X			M. Jacki VERO	X			Mme Célestine WONG	X			Mme Chantal KWONG	X	X	Léonce YEE ON	Mme Marie PAOFAI	X	X		M. Yves IZAL	X	X		Mme Chestine IRITI	X	X		M. Samuel HEUEA	X	X		M. Tariu TEHEI	X	X		M. Edgar FRITCH	X	X		M. Benjamin COLOMBANI	X	X		Mme Lory PAOFAI		X	Damas TEUIRA	Mme Lorna OPUTU		X		M. Jimmy TEAUROA	X			Mme Vanessa TEMATARU		X		Mme Orama GOODING	X			Mme Gloria TEIPOARII	X			M. Warren AFO		X	Benjamin COLOMBANI	Mme Lucie LUCAS	X			M. Patrick LEBOUCHER	X			Mme Marcelle CALMEL	X			Mme Sandy CHANGUY	X			M. Joe MATITAI	X			M. Hervé TAPUTUARAI	X			M. James BOURINEAU		X		Mme Tehotu MAPOTOEKE		X		M. Georges TAIMANA		X	
NOM & PRENOM	PRESENT					ABSENT	PROCURATION																																																																																																																																						
M. Damas TEUIRA	X																																																																																																																																												
M. Frédéric FRITCH	X																																																																																																																																												
Mme Tenuhiarii FAUA	X																																																																																																																																												
M. Bran QUINQUIS	X																																																																																																																																												
Mme Marie-Pauline COJAN	X																																																																																																																																												
M. Léonce YEE ON	X																																																																																																																																												
Mme Vaiora OOPA	X																																																																																																																																												
M. Jacki VERO	X																																																																																																																																												
Mme Célestine WONG	X																																																																																																																																												
Mme Chantal KWONG	X	X	Léonce YEE ON																																																																																																																																										
Mme Marie PAOFAI	X	X																																																																																																																																											
M. Yves IZAL	X	X																																																																																																																																											
Mme Chestine IRITI	X	X																																																																																																																																											
M. Samuel HEUEA	X	X																																																																																																																																											
M. Tariu TEHEI	X	X																																																																																																																																											
M. Edgar FRITCH	X	X																																																																																																																																											
M. Benjamin COLOMBANI	X	X																																																																																																																																											
Mme Lory PAOFAI		X	Damas TEUIRA																																																																																																																																										
Mme Lorna OPUTU		X																																																																																																																																											
M. Jimmy TEAUROA	X																																																																																																																																												
Mme Vanessa TEMATARU		X																																																																																																																																											
Mme Orama GOODING	X																																																																																																																																												
Mme Gloria TEIPOARII	X																																																																																																																																												
M. Warren AFO		X	Benjamin COLOMBANI																																																																																																																																										
Mme Lucie LUCAS	X																																																																																																																																												
M. Patrick LEBOUCHER	X																																																																																																																																												
Mme Marcelle CALMEL	X																																																																																																																																												
Mme Sandy CHANGUY	X																																																																																																																																												
M. Joe MATITAI	X																																																																																																																																												
M. Hervé TAPUTUARAI	X																																																																																																																																												
M. James BOURINEAU		X																																																																																																																																											
Mme Tehotu MAPOTOEKE		X																																																																																																																																											
M. Georges TAIMANA		X																																																																																																																																											
DATE DE SEANCE 28.08.2019																																																																																																																																													
NOMBRE DE CONSEILLERS																																																																																																																																													
En exercice	33																																																																																																																																												
Présents	20																																																																																																																																												
Procurations	03																																																																																																																																												
Votants	23																																																																																																																																												
Abstention	00																																																																																																																																												
Suffrages exprimés	23																																																																																																																																												
POUR	23																																																																																																																																												
CONTRE	00																																																																																																																																												

SUBDIVISION T. G
ARRIVÉ LE
29 AOUT 2019
N° HC / / SAITG

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
29 AOUT 2019
N° / IDV

Formant la majorité des membres en exercice
Absents : 13
Monsieur Léonce YEE ON, 5ème Adjoint au Maire a été élu secrétaire.

Extrait du registre de la délibération n° 070-2019 du 28 août 2019 approuvant l'opération « acquisition d'un véhicule léger destiné au service des affaires scolaires », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays.

Approuvant l'opération « acquisition d'un véhicule léger destiné au service des affaires scolaires », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays.

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n°71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième partie du C.G.C.T ;
- Considérant le patrimoine naturel d'exception de la commune de Mahina ;
- Considérant l'importance de la propreté de la ville en termes d'hygiène, de salubrité, de santé publiques, ainsi que de développement économique et touristique, et de qualité de vie des administrés ;
- Considérant la volonté du Conseil municipal de Mahina de développer une politique volontariste de développement durable pour la préservation de l'environnement ;

EN SA SÉANCE DU 28 AOÛT 2019

- ADOPTE -

Article 1 : Le principe de l'opération « acquisition d'un véhicule léger destiné au service des affaires scolaires » est approuvé.

Article 2 : Le dossier technique est validé.

Article 3 : Le plan de financement de l'opération est accepté et se présente ainsi qu'il suit :

Désignation	Coût total TTC	Commune	DDC
Acquisition d'un véhicule léger destiné au service des affaires scolaires	3 090 000 CFP	1 854 000 CFP	1 236 000 CFP
Taux	100%	60%	40%

Article 4 : Le Maire est autorisé à signer les conventions de financement correspondantes ainsi que tout acte à intervenir pour régler les conditions de versement des subventions ainsi que tout autre document relatif à cette opération.

Article 5 : Le Maire est habilité à lancer les consultations nécessaires et à signer les marchés ainsi que les avenants éventuels à cette opération.

Article 6 : La dépense y afférente est imputable au Chapitre 21, Article 2182 du Budget Principal.

Article 7 :

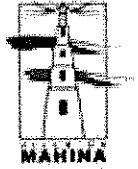
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après envoi à la subdivision administrative

Le 29.08.2019 et affichage le 29.08.2019

Le Maire,
Damas TEUIRA





Rapport de présentation

Relatif à un projet de délibération approuvant l'opération « acquisition d'un véhicule léger destiné au service des affaires scolaires », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays.

Mesdames, Messieurs les Adjointes au Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

: Acquisition d'un véhicule léger destiné au service des affaires scolaires

SECTEUR CONCERNÉ : Les services locaux organisant la circulation et le transport des personnes

SOUS SECTEUR : Autres moyens de transport terrestre et maritime (Truck à titre dérogatoire)

1. État des lieux / Contexte

1.1 Problèmes rencontrés

La commune de Mahina compte plusieurs services dans son organigramme. Le service des affaires scolaires en fait partie et celui-ci dispose d'un véhicule type KANGOO acquis en 2008 soit onze (11) années de service à ce jour. Celui-ci est amorti mais est toujours utilisé, de même qu'un fourgon acquis en 2016. Ces véhicules sont fortement sollicités pour des missions de livraisons de produits et déplacements « des taties » dans les écoles. Il faut noter que ces véhicules est indispensable pour les missions du service des affaires scolaires.

État actuel du véhicule

Immatriculation	Date de mise en circulation	État de l'Engin	Observations
189 181 P	2008	Opérationnel	Néant
233 917 P	2016	Opérationnel	Néant

1.2 Données chiffrées sur le secteur ou le service concerné

Actuellement, afin de répondre au bon fonctionnement de chaque établissement, le service des affaires scolaires se charge de fournir à l'ensemble des établissements scolaires le nécessaire, à savoir produits et autres d'où l'obligation des livraisons. Les livraisons s'effectuent actuellement dans les huit (08) établissements scolaires de la commune de Mahina, à savoir :

- FARE VA'A (Maternelle), située route de la Pointe-Vénus
- AMATAHIAPO (Élémentaire), située route de la Pointe-Vénus
- NUUTERE (Élémentaire), située route de la Pointe-Vénus
- HITIMAHANA (Maternelle), située au PK 10,500 côté mer
- HITIMAHANA (Élémentaire), située au PK 10,500 côté mer
- FAREROI (Maternelle), située au PK 10,800 côté mer
- FAREROI(Élémentaire), située au PK 10,800 côté mer
- CJA, située au PK 12,500 vallée de AHONU

En plus des établissements scolaires, ledit service effectue l'entretien des surfaces et des locaux de l'ensemble des services municipaux.

Extrait du registre de la délibération n° 070-2019 du 28 août 2019 approuvant l'opération « acquisition d'un véhicule léger destiné au service des affaires scolaires », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays.

1.3 Mode de fonctionnement et d'organisation actuel

Actuellement, le service des affaires scolaires effectue plusieurs missions à savoir la livraison des produits et autres dans l'ensemble des établissements scolaires de la commune de Mahina, l'entretien des surfaces et des locaux de l'ensemble des services municipaux. Ledit service dispose d'un véhicule de type KANGOO d'une moindre capacité et d'un fourgon.

2. Objectifs à atteindre

2.1 Objectifs du secteur concerné

- Acquérir un moyen de transport avec une capacité de chargement suffisante ;
- Favoriser les livraisons, les déplacements ;
- Permettre la réduction des allés/retours ;
- Livraison complète des produits et autres dans les établissements scolaires.

2.2 Objectifs de l'opération

- Mettre à disposition les moyens nécessaires aux missions du service concerné ;
- Permettre une meilleure qualité des livraisons pour l'ensemble des établissements scolaires ;
- Améliorer le délai de livraison en désenclavant plusieurs établissements scolaires.

Résultats attendus

- Acquérir un moyen de transport conforme à la réglementation routière et avec une capacité de chargement suffisante ;
- Travailler avec un véhicule qui assure le transport de divers produits et autres ;
- Meilleure qualité de service concernant la livraison ;

3. Modalités de fonctionnement du service

3.1 Personnel

Le personnel du service des affaires scolaires se décompose en une (1) responsable et cinquante-huit 58 agents de service postés dans l'ensemble des établissements scolaires de la commune et au bureau des affaires scolaires. (P/J 1)

3.2 Tarification et équilibre financier du service

Les dépenses afférentes au service sont supportées par le budget principal de la commune. Actuellement, ce service ne fait l'objet d'aucune tarification.

4. Objet de l'opération

4.1 Description de l'opération

L'opération consiste en l'acquisition d'un véhicule léger en complément affecté au service des affaires scolaires, permettant les livraisons de divers produits et autres dans l'ensemble des établissements scolaires de la commune et ainsi assurant le service et le déplacement dans les services municipaux pour l'entretien des surfaces et des locaux.

4.2 Choix technique et technologique retenu

Ce véhicule devra assurer diverses livraisons dans l'ensemble des établissements scolaires de la commune et le transport dans les services municipaux pour l'entretien des surfaces et des locaux, il doit être robuste et disposer d'une capacité de chargement suffisante. Ce véhicule doit permettre un chargement d'une capacité maximum de 4m³. (P/J 2)

Genre : VU

Carrosserie : FG 4M3

Type : NEW KANGOO KU2

Extrait du registre de la délibération n° 070-2019 du 28 août 2019 approuvant l'opération « acquisition d'un véhicule léger destiné au service des affaires scolaires », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays.

Modèle : 1,5 cDi 90CH

Enquiquinements : climatisé / pack électrique / radio CD

Puissance : 6 CV Énergie turbo diesel

Nombre de places : 3 places Coloris : BLANC

4.3 Modalités d'organisation et de fonctionnement

Les rotations de ce véhicule se feront de 7h30 à 15h30 du lundi au vendredi. Ce véhicule effectuera autant de livraisons par jour et de transport.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Livraison des produits et autres dans les huit (08) établissements scolaires de la commune de Mahina et le transport dans les services municipaux pour l'entretien des surfaces et des locaux qui sont implantés sur l'ensemble du territoire				

5. Modalités de réalisation de l'opération

5.1 Calendrier prévisionnel de réalisation

La procédure d'appel d'offres est prévue après la notification de tous les arrêtés de financement.

L'hypothèse d'obtention des arrêtés de finances en Août 2020 permet d'établir le calendrier prévisionnel suivant :

Lancement de l'appel d'offres : Septembre 2020

Attribution du Marché : Octobre / Novembre 2020

Livraison : Avril 2021

5.2 Mode opératoire

L'opération d'acquisition d'un véhicule léger fera l'objet d'un appel d'offres.

6. Budget

6.1 Coût et plan prévisionnel de financement

6.1.1 Coût

Le montant de l'opération s'élève à 3 090 000 F CFP TTC

6.1.2 Taux directeur applicable

Le taux applicable est de 40%

Extrait du registre de la délibération n° 070-2019 du 28 août 2019 approuvant l'opération « acquisition d'un véhicule léger destiné au service des affaires scolaires », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays.

6.1.3 Plan prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel se présenterait ainsi qu'il suit :

Opération	Intervenant	Taux directeur	Total
Acquisition d'un véhicule léger destiné au service des affaires scolaires	DDC	40 %	1 236 000 F CFP
	Commune	60 %	1 854 000 F CFP
Total		100 %	3 090 000 F CFP

- Demande de bonification et justification

Néant.

6.3 Échéancier indicatif des dépenses sur la durée de l'opération

Délai de réalisation de l'opération

- Marché à procédure formalisée : 30 jours
- Dépouillement : 2 semaines
- Approbation et notification du marché : 2 semaines
- Livraison du véhicule : 6 mois

Soit environ huit mois (8) de réalisation de l'opération du lancement jusqu'à la livraison du véhicule.

La dépense sera imputée sur l'année 2020.

Début de l'opération : Août 2020

Fin de l'opération : Avril 2021

6.4 Modalités d'amortissement de l'opération

L'immobilisation est fixée par la délibération communale n°74/2008 du 15 Décembre 2008 laquelle porte à 05 ans la durée d'amortissement du matériel de transport légers (voiture, moto, scooter) (P/J 3).

Amortissement linéaire :

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

La valeur comptable d'acquisition du véhicule : 3 090 000 F CFP TTC,

La durée d'utilisation des véhicules est de cinq (05) ans.

On peut alors définir le taux d'amortissement linéaire appliqué à cette immobilisation qui sera de :

-Taux d'amortissement linéaire = $100\% / 05 \text{ année} = 20\% \text{ par an}$

Ce qui veut dire que la ville de Mahina va amortir la structure sur la base d'une annuité d'amortissement égal à 20 % de la valeur d'acquisition de l'immobilisation, soit 20 % de 3 090 000 F CFP.

Annuité d'amortissement = valeur du bien * taux d'amortissement linéaire

Annuité d'amortissement = $3\,090\,000 * 20\% = 618\,000$ (par an)

On peut alors dresser le plan d'amortissement des véhicules qui sera le suivant :

Période	Valeur comptable de début d'exercice	Annuité d'amortissement	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en fin d'exercice
01/01/20	3 090 000	618 000	618 000	2 472 000
01/01/21	2 472 000	618 000	1 236 000	1 854 000
01/01/22	1 854 000	618 000	1 854 000	1 236 000
01/01/23	1 236 000	618 000	2 472 000	618 000
01/01/24	618 000	618 000	3 090 000	0

Extrait du registre de la délibération n° 070-2019 du 28 août 2019 approuvant l'opération « acquisition d'un véhicule léger destiné au service des affaires scolaires », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays.

7. Indicateurs

7.1 Les indicateurs au moment de la demande de subvention

Les effectifs communaux	202
KM parcourus par les véhicules de la commune par an	25 000 km
Nombre de services dans la commune	11

7.2 Les indicateurs estimés après la réalisation de l'opération

Les effectifs communaux	202
KM parcourus par les véhicules de la commune par an	12 500 km
Nombre de services dans la commune	11

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le Maire,

Damas TEUIRA

